

CHAPITRE V

DU SENS PRÉCIS QU'IL FAUT ATTRIBUER AUX PAROLES DE LA PROMULGATION. — Est-ce un sens spirituel et typique? — Est-ce un sens littéral, et lequel?

Nous avons prouvé, ce me semble, sinon avec une absolue certitude, du moins avec la plus sérieuse vraisemblance, que les paroles du Seigneur en croix expriment la maternité spirituelle de la Sainte Vierge autrement que par *accommodation*. Elles la signifient *réellement*, suivant l'intention même de celui qui les a dites. Mais ici vient se poser une question plus difficile à résoudre et moins généralement traitée : Quel est, parmi les sens scripturaires, celui qu'il faut attribuer aux mêmes paroles? En dehors du sens *accommodatice* dont il n'y a plus à s'occuper, je trouve chez les auteurs une double manière d'interpréter ce texte évangélique. Je proposerai l'une et l'autre avec les raisons principales sur lesquelles on les appuie. Au lecteur de choisir par lui-même celle qui lui agréera le mieux. Qu'il se souvienne pourtant que la divergence de vues et d'opinion sur ce point secondaire, et même notre impuissance à donner une solution bien certaine, ne doivent pas faire remettre en discussion le sens réel si généralement admis. N'est-ce pas chose commune de voir les esprits se partager, quand il s'agit d'expliquer plus à fond et de préciser avec la dernière

exactitude des conclusions sur lesquelles ils étaient d'accord, sans que la variété des explications aille jusqu'à jeter des doutes sur la vérité déjà démontrée? Donc, soit qu'il se prononce pour une théorie soit qu'il embrasse l'autre, il retiendra ce qu'il y a de principal : la promulgation de la maternité de grâce faite par Jésus-Christ, mourant sur le Calvaire.

I. — Avant d'exposer la première solution, je dois rappeler une propriété singulière de la parole de Dieu, contenue dans nos saints Livres. La parole des hommes n'a qu'un sens : celui qu'on nomme le sens littéral, historique; je veux dire, le sens qui résulte des mots, avec ou sans emploi de métaphore. Outre le sens des mots, la parole divine comporte une signification plus haute, superposée au sens littéral, et découlant, non plus immédiatement des mots, mais des choses exprimées par les mots. C'est là ce qu'on est généralement convenu d'appeler le sens spirituel, typique, ou mystique (1).

Tâchons de rendre plus claires, au moyen d'exemples, ces notions trop abstraites. Je lis dans l'Évangile que les soldats, après avoir brisé les jambes aux deux voleurs crucifiés avec Jésus, s'approchèrent du Sauveur; mais, dit le texte sacré: « Voyant qu'il était déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes ». Et l'Évangile ajoute : « Cela a été fait pour l'accomplissement

(1) Le sens spirituel comprend d'ordinaire trois subdivisions principales : il est sens allégorique, quand les choses significées par les mots figurent la Loi nouvelle; anagogique, si elles représentent la gloire éternelle ou les choses du ciel; tropologique, lorsqu'elles ont rapport à ce que nous devons être ou faire. Par exemple Jérusalem, en plus du sens littéral, peut signifier et signifie parfois dans l'Écriture l'Église, au sens allégorique; le ciel, au sens anagogique; l'âme fidèle, au sens tropologique (S. Thom., I. p., q. 1, a. 10); parce que la ville de Jérusalem

de l'Écriture : Vous ne briserez aucun de ses os » (1). Or, si je me reporte au texte de l'Exode, d'où ces dernières paroles sont tirées (2), j'y trouve que cette prescription s'applique manifestement à l'agneau pascal. Les Juifs, à la solennité de la Pâque, devaient manger un agneau, par famille, et le manger tout entier; de plus, il leur était défendu d'en briser les os. Tel est le sens historique et littéral de la prescription divine. Mais cet agneau, immolé d'abord au temple, et mangé dans chaque maison, suivant le rite ordonné de Dieu, représentait prophétiquement l'Agneau de Dieu qui, par sa mort, efface les péchés du monde (3); et le sacrifice de la Pâque juive était la figure et la promesse du sacrifice de la croix. Donc, la signification du texte biblique va plus loin que la portée immédiate et littérale des paroles : car par la chose qu'elles expriment ce texte signifie Jésus-Christ lui-même, Jésus-Christ victime. L'Esprit Saint, en inspirant le récit de Moïse, avait ainsi deux choses en vue : déterminer l'un des rites à garder dans la célébration de la Pâque, et figurer dans ce rite et par ce rite ce qui devait se passer au Calvaire. Par conséquent, le texte de l'Exode rappelé par saint Jean s'applique à deux agneaux : à l'agneau figuratif suivant le sens littéral, ou la signification de la lettre; à l'Agneau par excellence, suivant le sens mystique ou la signification de la chose; en d'autres termes, au type et à l'antitype, à celui-ci médiatement, immédiatement à celui-là.

était, suivant les différents textes, un type de ces trois sortes de choses.

(1) Joan., XIX, 32-34.

(2) Exod., XII, 46; col. Num., IX, 12.

(3) Joan., I, 29; Isa., XV, I, etc.

L'Ancien Testament est plein de significations mystiques. A chaque instant, l'Évangile et les écrits des Apôtres, spécialement les lettres de saint Paul, nous les font toucher du doigt (1). Faut-il également admettre ce genre de sens dans les livres de la Nouvelle Alliance, et notamment dans l'Évangile? Quoique les significations mystiques y soient moins nombreuses, rien n'autorise à les en rejeter.

Les Pères les plus graves les ont expressément signalées. Ainsi, pour en donner quelques exemples, à leurs yeux les deux pêches miraculeuses représentent l'Église. Dans la première pêche, Pierre jetant son filet sur l'ordre de Jésus « prit une si grande quantité de poissons que le filet se rompaît », laissant échapper une partie de la prise (2). Il n'est pas douteux non plus que les Apôtres durent faire un choix, retenant les bons et rejetant les mauvais à la mer (3). Dans la seconde pêche, au contraire, celle qui suivit la résurrection du Sauveur, le filet, comme l'Évangile en fait la remarque expresse, ne fut pas rompu, malgré le grand nombre de poissons; et c'étaient tous de beaux et grands poissons, dignes du festin préparé par Jésus. Qui ne voit, dans l'une et l'autre de ces pêches où préside Pierre, l'une antérieure à la résurrection du Maître et l'autre postérieure, la vive image de l'Église réunie, sur le commandement de Jésus, par celui qu'il a créé pêcheur d'hommes?

Dans son état présent, cette Église, encore qu'elle soit miraculeusement tirée des flots du monde, renferme des pécheurs à côté des justes, et combien

(1) Cf. I Cor., X.

(2) Luc., V, 5, sqq.

(3) Matth., XIII, 48.

d'hommes s'en échappent, après avoir rompu les mailles, ou par le schisme ou par l'hérésie? C'est ce que symbolise la première pêche. Mais, dans l'état futur, c'est-à-dire dans l'état de l'Église triomphante, après la résurrection finale, le filet, si plein qu'il soit, ne subira pas de rupture et rien de ce qu'il renfermera ne sera jamais rejeté. Telle est la signification de la seconde pêche; et c'est ainsi que nous avons dans ces deux récits de l'Évangile le sens mystique se superposant au sens littéral et se coordonnant avec lui (1).

Si le but de l'écrivain sacré, ou, pour mieux dire, du Saint-Esprit qui l'inspirait, n'avait pas été d'exprimer par les faits ce double état de l'Église de Dieu, on s'expliquerait difficilement le pourquoi des détails, assez indifférents par ailleurs, dont l'une et l'autre description est remplie. On ne concevrait pas non plus d'où vint, pour les premiers fidèles, cette universelle coutume de considérer les chrétiens comme des poissons retirés de l'eau par le ministère des prêtres du Christ (2), et ceux-ci comme des pêcheurs, ayant à leur tête le *Pêcheur*, vicaire du Christ et successeur de Pierre.

A cet exemple fourni par saint Augustin il serait aisé d'en ajouter d'autres. La manière dont Jésus-Christ, prophétisant la ruine de Jérusalem, mêle en quelque sorte les circonstances de cette catastrophe particulière avec celles de la catastrophe universelle et finale du monde, ne nous fait-elle pas entendre que l'une est le type de l'autre? Saint Jean Chrysostôme

(1) L'interprétation des deux pêches est de S. Augustin. *Tract. cxxii in Evang. Joan.*, c. 10, n. 7. P. L. xxxv, 1962.

(2) Cf. Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*. Art. *Poisson*, § 2, p. 656, suiv. (Paris, 1877).

enfin, dans l'entrée triomphale que Jésus fait à Jérusalem, monté sur une ânesse, n'a-t-il pas vu la figure de la conversion des gentils (1)?

Le tort de l'École d'Alexandrie n'est donc pas d'avoir plus que toute autre mis en relief les significations typiques de l'Écriture; c'est d'en avoir parfois exagéré le nombre et dénaturé surtout leur caractère en supprimant trop souvent le sens littéral, base indispensable du sens spirituel et mystique (2).

Ces notions sommaires suffisent pour entendre le premier mode d'interprétation. Notre Seigneur aurait confié sa mère à Jean pour que celui-ci tînt sa place auprès d'elle, et l'entourât d'une sollicitude, d'un respect et d'un amour vraiment filial. Réciproquement, il aurait donné Jean à Marie pour qu'elle le regardât comme son fils, un fils dans lequel cette vierge, privée désormais de Jésus, le verrait en quelque sorte survivre. Ils seront l'un à l'autre dans un rapport de fils à mère et de mère à fils. Tel est assurément le sens historique. Mais Jean représentait les fidèles, comme l'agneau pascal représentait l'Agneau de Dieu. Donc, ce n'est pas à lui seulement que la bienheureuse Vierge est donnée comme mère. A cette relation établie par Notre Seigneur entre elle et lui, relation dont le but immédiat est de procurer à Marie une assistance analogue à celle qui va lui manquer du côté de son fils Jésus, vient se superposer une autre relation signifiée par la première. Désormais tous les disciples de Jésus, tous les fidèles, qu'ils le soient actuellement, ou tout au moins par destination, seront, de par la volonté du

(1) S. Joan. Chrysost., *hom. 68* (al. 67), n. 2, P. G. LVIII, 627.

(2) Cf. Bellarmin., *de Verbo incarn.* l. III, c. 3; et surtout Cornely, *Introd. general. in sacr. U. T. libros*. D. III, s. 1, p. 540, sq.

Sauveur et dans l'ordre surnaturel, autant de fils pour la Vierge, et tous devront voir en elle, aimer et vénérer en elle une mère. Voilà, quant à la substance, le premier mode d'interprétation. Personne ne l'a mieux ni plus amplement exposé que le Père Joachim Ventura dans son beau livre de « *la Mère de Dieu mère des hommes* » (1). Je ne rechercherai pas curieusement si les autres auteurs qui ont lu dans les paroles de Notre Seigneur une promulgation intentionnelle de la maternité de grâce admettent cette explication. Aucun d'eux, au moins, ne la rejette expressément. Elle s'adapte généralement à leurs expressions, et tout particulièrement à la formule employée par tous ou presque tous : Jean *représentait* les fidèles, et ceux-ci, dans la *personne du disciple* bien-aimé, furent confiés à Marie pour enfants.

On a soulevé, dans ces derniers temps, une double objection contre la théorie du sens mystique. La première part de ce principe que les significations typiques ou spirituelles sont exclusivement propres à l'Ancien Testament : assertion qui, si elle était bien démontrée, suffirait à renverser de fond en comble l'explication que je donnais tout à l'heure. Mais est-elle vraiment démontrée? Vous ne trouverez pas, il est vrai, dans le Nouveau Testament, la même abondance de types que dans l'Ancien; d'accord. Est-ce une raison de nier leur existence? Des Pères ont paru le faire; je l'accorde encore; mais ces Pères parlaient des types *prophétiques* qui promettaient soit le Christ soit l'Église du Christ. Avant Jésus-Christ, c'était l'ombre et la figure; depuis, c'est la réalité. Ces types

(1) 1^e Part., c. 4 et suiv.

exclus, il en est d'autres qui peuvent avoir leur place dans la Loi nouvelle. Saint Thomas l'enseigne expressément (1); nous avons vu plusieurs Pères le reconnaître, et ce serait chose facile d'en citer encore beaucoup d'autres partageant les mêmes idées. Cette première objection n'est donc pas décisive.

Passons à la seconde. Soit, disent les quelques adversaires du sens typique; mais, l'existence de ce sens admise même pour le Nouveau Testament, on ne saurait encore le trouver dans le texte en question. Il est bien vrai qu'il ne faut pas presser tous les détails et faire entrer dans la signification typique toutes les circonstances, toutes les faces de la lettre. Encore est-il nécessaire que le fondement du type, sa raison, *ratio typica*, comme on dit, se trouve dans le point culminant de cette même lettre. Or, rien de semblable dans le texte que nous étudions. Le point culminant du récit évangélique, ou, pour mieux dire, des paroles de Notre Seigneur, c'est que Jésus veut recommander et recommande, en effet, sa mère, aux soins du disciple bien-aimé. Dira-t-on que Jean, recevant ce dépôt sacré, représente tous les fidèles; et qu'à tous Jésus

(1) S. Thom. 1 p., q. 1, a. 10. Le même saint docteur, expliquant les préceptes de l'ancienne Loi (1-2, q. 101, a. 2), a fait cette belle remarque : « In statu praesentis vitae non possumus divinam veritatem in seipsa intueri; sed oportet quod radius divinae veritatis nobis illucescat sub aliquibus sensibilibus figuris... diversimode tamen secundum diversitatem cognitionis humanae : in veteri enim lege neque ipsa divina veritas in se manifesta erat, neque etiam adhuc propalata erat via ad hoc perveniendi, sicut Apostolus dicit ad Hebr. ix, et ideo oportebat cultum V. L. non esse figurativum solum veritatis manifestandae in patria, sed etiam figurativum Christi, qui est via ducens ad illam patriae veritatem. Sed in statu N. L. haec via jam est revelata : unde... solum oportet praefigurari futuram veritatem gloriae nondum revelatam; et hoc est quod Apostolus dicit ad Hebr., x : Umbram habet Lex futurorum honorum, non ipsam imaginem rerum : umbra enim minus est quam imago, tanquam imago pertineat ad novam legem, umbra vero ad veterem ».

confie la bienheureuse Vierge pour qu'ils en soient le soutien? Telle est l'objection. Voici la réponse.

Le fondement du type est à chercher dans le fait même, en d'autres termes, dans l'acte et dans les paroles du Sauveur. Or, que signifient littéralement ces paroles? Elles établissent entre Jean et Marie la relation de mère à fils, de fils à mère : *Ecce filius tuus, ecce mater tua*. L'occasion, sans doute, ou, si l'on veut, la raison prochaine qui détermine cet acte du Sauveur, est de laisser un protecteur à Marie. Mais Jésus n'a pas dit : Voici votre soutien; il a dit : Voici votre fils. A saint Jean de tirer la conséquence, et de veiller sur Marie comme un fils sur sa mère. Quel fait pourrait être une base plus convenable pour un type que celui-là? Ce n'est pas le disciple, en tant qu'il doit entourer de soins Marie seule et désolée; mais c'est ce même disciple, en tant qu'il est donné comme fils à Marie, qui représente les chrétiens. Or, encore une fois, voilà ce que les paroles du Sauveur expriment : une double relation, relation de mère à fils, relation de fils à mère. Ajoutons que la conséquence même qui résulte pour Jean d'une filiation si glorieuse, peut n'être pas étrangère à la raison de type. Car nous aussi, fils spirituels de Marie, nous devons, en tant que tels, la soutenir dans les intérêts de sa gloire, comme le portent expressément les formules de consécration à l'usage des Congréganistes de la bienheureuse Mère de Dieu.

Dira-t-on que ce type pécherait encore par un autre côté? En effet, si Jean, par la filiation qu'il reçoit au Calvaire, représente la filiation des chrétiens, celle-ci par le fait même l'emporte en excellence sur celle-là. Nous serons plus parfaitement fils de Marie que Jean

ne l'était lui-même en vertu du Testament de Jésus. La réponse est encore aisée. Personne n'ignore que la délivrance des Juifs, revenant de la captivité où les avait jetés la prise et la ruine de Jérusalem par les rois de Babylone, est proposée par les prophètes comme la figure d'une délivrance et plus universelle et plus désirable, celle que Dieu nous a préparée par son Christ. Personne n'ignore, non plus, que les Juifs fidèles à qui fut accordé le bienfait de la première délivrance ont aussi reçu le bienfait de la seconde; aucun homme n'ayant jamais été libéré de la captivité du péché que par le Christ Sauveur. De même donc que la délivrance temporelle des Juifs, revenant de la captivité, signifiait la délivrance spirituelle qui leur était commune avec l'universalité des rachetés; ainsi la filiation particulière de Jean signifiait la filiation commune à l'égard de Marie, c'est-à-dire une filiation plus haute dont il a été lui-même participant dans la mesure de son mérite et de sa sainteté.

II. — Ces considérations ne sont pas sans gravité; et, s'il n'y avait pas d'autre sens réel à donner aux paroles du Seigneur, en dehors du sens purement accommodatice, j'embrasserais, ce me semble, la signification typique comme uniquement véritable. Mais, tout bien pesé, je ne sais s'il ne serait pas possible de rester dans le sens littéral, et d'expliquer par lui comment la bienheureuse Vierge est vraiment, de par le Testament du Christ, la mère universelle des chrétiens; disons plus, des hommes sans exception. Au reste, bien que nombre des témoignages, apportés dans les chapitres précédents, représentent expressément le disciple bien aimé comme le *type* et la *figure* des fidèles,

tous cependant n'emploient pas une manière de parler si nettement significative du sens spirituel et typique. Beaucoup se contentent d'affirmer que nous avons reçu Marie comme mère, *dans la personne de saint Jean*. Or, cette dernière formule peut s'adapter non seulement à la signification typique, mais encore au sens *littéral*.

Et, de fait, il y a des auteurs qui, touchant à cette question, ont cru pouvoir l'interpréter de cette manière. Que si vous leur demandez comment les paroles du Seigneur, le sens typique une fois exclu, peuvent signifier la maternité spirituelle de Marie, voici la première explication ; la seule, du reste, que ces auteurs aient nettement formulée, pour autant du moins que mes recherches me permettent d'en juger. Ce n'est pas directement que la maternité de grâce serait exprimée, mais par *voie de conséquence*. Nous aurions donc là ce qu'on est convenu d'appeler le sens littéral *conséquent* ; c'est-à-dire un sens qui, n'étant pas formellement contenu dans la *lettre*, peut en sortir par raisonnement, en vertu d'une déduction proprement dite. Avant de montrer comment cette déduction peut se faire, et sur quels fondements elle s'appuie, disons, en quelques mots, grâce à quelles circonstances et dans quelles conditions une vérité ainsi déduite de la parole de Dieu pourrait, d'après plusieurs interprètes et théologiens, être tenue pour révélée, et crue par conséquent sur le témoignage même de Dieu.

S'il s'agissait d'une parole purement humaine, on ne serait pas régulièrement en droit d'attribuer à son auteur le sens obtenu par un semblable procédé, puisqu'il faut employer pour l'avoir un élément qui n'est

pas contenu dans la parole elle-même. Mais ce qui ne peut arriver pour la parole de l'homme devient possible avec celle de Dieu. Supposons, en effet, que dans sa prescience infinie Dieu voie que de sa propre parole et d'une vérité d'ailleurs certaine, encore qu'elle n'ait pas été révélée par lui, nous tirerons *naturellement* une conséquence également certaine ; supposons dis-je, qu'il le voie, et que rien de sa part ne nous détourne d'aller droit à cette conclusion ; ne peut-on pas dire qu'il fait *sienna* la même conclusion ? Elle devient par là même le sens *conséquent* de la propre parole de Dieu ; mais un sens que nous pourrions croire sur son autorité. C'est en pareille occurrence que se vérifieraient les paroles suivantes de saint Augustin : « L'Esprit Saint qui, par le ministère de l'écrivain inspiré, a écrit ces paroles, a certainement prévu que cette pensée se présenterait à l'esprit du lecteur ou de l'auditeur ; plus encore, il a voulu de dessein prémédité qu'elle se présentât, conforme qu'elle est à la vérité » (1).

La sainte Écriture elle-même, en plus d'un endroit, paraît confirmer cette manière de voir. Saint Paul, afin de prouver le droit qu'ont les ouvriers apostoliques de recevoir des fidèles les choses nécessaires à la vie, en appelle à l'autorité même de Dieu. « Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ? La Loi même ne le dit-elle pas ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuseras pas le bœuf, quand il foule le grain (2). Est-ce que Dieu a souci des bœufs ?

(1) Spiritum Dei qui per scriptorem inspiratum haec verba operatus est, etiam hanc sententiam lectori vel auditori occurruram praevidisse, imo ut occurreret, quia et ipsa veritati sit subnixta, providisse. S. August., *De Doctrina Christ.*, l. III, c. 27, P. L. xxviii, 80.

(2) Deut., xxv, 4.